

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760**

**N°52/2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :	10
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS :	8
NOMBRE DE PROCURATION :	0
NOMBRE DE SUF-FRAGE :	8
Date de convocation :	le 30 novembre 2023

Présents : Mmes, Nathalie FORGEROU, Virginie VERAN, Magali ARNAL, Karine GAILLARD, Edith MARSCHAL, Pascaline GITZHOFER, Mrs Hervé CLEMENT, Robert HAMON,.

Absents : M. Olivier GUEDON, M. Manuel CABANERO

Pouvoir :

Secrétaire de séance : M. Hervé CLEMENT

**OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DE CAVILLARGUES**

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal des massifs du Gard Rhodanien (SIVU),  
Vu les statuts du (SIVU),  
Vu l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités territoriales ;  
Vu les articles 38 et 43 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 ;  
Vu l'article 46 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002,  
Vu la délibération de la commune de Cavillargues en date du 01 juin 2023 sollicitant son adhésion au SIVU ;  
Considérant que le Comité syndical du SIVU en sa séance du 26 juin 2023 s'est prononcé favorablement à cette adhésion ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE à l'unanimité :**

- **D'ACCEPTER** : l'adhésion de la commune de Cavillargues au SIVU ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 11 décembre 2023 et de la publication le 11 décembre 2023. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire  
**Nathalie FORGEROU**

